MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS DIRECTION 410 ANNEE 2016 PAGE : 1

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 232 CTE DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Bases exonérées sur délibération :

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A BLOIS, le 14 mars 2016 A , le A SALBRIS , le 14/04/2016

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,

LE BUHAN CHRISTIAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES
29 bd de la République
41300 SALBRIS
Tél. : 02 54 96 23 00
sologne desrivieres@ccsr.fr

Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20160411-CONSEIL11041609-BF
Date de télétransmission : 22/04/2016
Date de réception préfecture : 22/04/2016

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 232 CTE DE LA SOLOGNE DES RIVIERES POUR LE SYNDICAT : 106 SMICTOM DE SOLOGNE

Bases exonérées sur délibération : 487 688

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 9 875 905

Bases prévisionnelles d'imposition : 10 021 448

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	10 021 448	12.80	1 282 945

A BLOIS, le 14 mars 2016 A , le A Salbris , le 14/04/2016

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,

LE BUHAN CHRISTIAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES
29 bd de la République
41300 SALBRIS
Tél. : 02 54 96 23 00
sologne-des-rivieres@ccsr.fr

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 232 CTE DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	084 LA FERTE-IMBAULT	P	859 753
	125 MARCILLY-EN-GAULT	P	554 499
	168 ORCAY	P	158 232
	176 PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	P	689 781
	232 SALBRIS	P	5 052 282
	241 SELLES-SAINT-DENIS	P	929 332
	249 SOUESMES	P	776 540
	256 THEILLAY	P	1 001 029